



Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 4 décembre 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 15 décembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 décembre 2015

REGIE DES DECHETS MENAGERS – MODALITES DE MISE EN PLACE DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jérôme BALOGE, Gérard EPOULET à Nathalie SEGUIN, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Alain GRIPPON à Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie HOLTZ à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Christine HYPEAU, Guillaume JUIN à Luc DELAGARDE, Gérard LABORDERIE à Alain LECOINTE, Rabah LAICHOUR à Jean-Martial FREDON, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Joël MISBERT à Thierry DEVAUTOUR, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, René PACAULT à Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Adrien PROUST à Jean-Claude FRADIN, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN, Céline VALEZE à Stéphane PIERRON

Titulaires absents :

Amaury BREUILLE, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Thierry BEAUFILS, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Gérard EPOULET, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOUR, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Joël MISBERT, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20151214-c64-12-2015-DE
Date de télétransmission : 21/12/2015
Date de réception préfecture : 21/12/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 DECEMBRE 2015

REGIE DES DECHETS MENAGERS – MODALITES DE MISE EN PLACE DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016

Monsieur **Philippe MAUFFREY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Après avis du Conseil d'Exploitation,

Après une phase test en 2005, le déploiement du compostage individuel (hors Niort et Chauray) s'est déroulé entre 2007 et 2010 dans le cadre d'un contrat d'objectif ADEME/RÉGION puis dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) 2010-2014.

Cette opération de promotion, soutenue financièrement par l'ADEME a permis d'équiper gratuitement 7 574 foyers.

A ce jour, l'arrêt des subventions et le renouvellement des composteurs, qui ont pour certains 10 ans, nous amènent à revoir les modalités de mise en place de ces derniers.

Aussi, il est proposé le dispositif suivant à partir de janvier 2016 :

Pour les usagers des communes hors Niort et Chauray :

- Mise à disposition gratuite limitée aux nouveaux arrivants, d'un composteur plastique de 250 litres ou d'un composteur bois de 400 litres ;
- Pour l'ensemble des foyers déjà équipés, le renouvellement du composteur, possible tous les 10 ans, sera facturé :
 - o 10 € pour un composteur plastique de 250 litres,
 - o 20 € pour un composteur bois de 400 litres.
- Toutefois, si l'usager souhaite renouveler son composteur avant 10 ans, il devra justifier la dégradation du composteur initial et payer une somme majorée selon la formule :
 - o pour un composteur plastique de 250 litres : $10 + 15 \times (10 - n)/10$ (n étant l'âge du composteur initial à remplacer), soit à titre d'exemple un coût de 17,50 € pour un composteur de 5 ans,
 - o pour un composteur bois de 400 litres : $20 + 30 \times (10 - n)/10$ (n étant l'âge du composteur initial à remplacer), soit à titre d'exemple un coût de 35 € pour un composteur de 5 ans.

Pour les usagers des communes de Niort et Chauray, qui bénéficient actuellement d'une collecte des biodéchets en porte-à-porte, il est souhaitable de limiter le tonnage de déchets verts collecté, soumis à une forte saisonnalité.

En effet, les bacs de 240 litres en place actuellement sont très difficiles à collecter au printemps et à l'automne, ce qui engendre des pathologies chez les agents de collecte, et des problèmes d'organisation des tournées.

Les déchets verts ont donc vocation à être valorisés sur place, par compostage, broyage, paillage, mulch et toute autre technique de prévention, de manière à consacrer prioritairement le bac de collecte aux reliefs de repas, notamment les déchets carnés et autres biodéchets difficilement compostables.

Il est donc proposé aux usagers des communes de Niort et Chauray la mise à disposition de composteurs dans les conditions suivantes :

- Mise à disposition gratuite d'un composteur (en plastique ou en bois) pour les usagers disposant d'un bac de collecte des biodéchets de 140 litres maximum.
Les usagers disposant d'un bac de collecte des biodéchets d'un volume supérieur pourront bénéficier d'un composteur gratuitement s'ils acceptent simultanément de substituer ce bac par un autre d'un volume de 140 litres ;
- Le renouvellement du composteur, au bout de 10 ans ou avec majoration avant 10 ans s'effectuera dans les mêmes conditions que pour les usagers hors Niort et Chauray.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le nouveau dispositif de mise en place des composteurs.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Philippe MAUFFREY

Vice-Président Délégué